**Evaluation des pratiques professionnelles – E.P.P.**

Afin de questionner et de valoriser nos connaissances et l’utilisation de celles-ci en situation de pratiques professionnelles, il est mis en ligne 4 QCM ludiques, créés par le CNOMK en coopération avec les C(I)ROMK et régulés par un cabinet d’avocats.

Les réponses et l’entrainement sur ces QCM nous permettront d’auto évaluer :

-          la conformité de nos connaissances

-          la conformité de leur utilisation en situation de pratiques professionnelles (bonnes pratiques).

Tout ceci en référence au code de la santé publique (CSP) et/ou aux recommandations de la

Haute Autorité de Santé (HAS) et/ou aux données (actuelles) acquises de la science.

Les résultats seront analysés par les statisticiens qui les engloberont dans la population totale des répondants, en respectant l’anonymat.

Les QCM peuvent être réalisés en plusieurs fois pour vous permettre de mieux gérer votre temps.

Vous pouvez aussi renseigner plusieurs fois les questionnaires pour faire évoluer vos scores, et améliorer ainsi vos connaissances et vos bonnes pratiques professionnelles.

Vous trouverez sur notre site internet – drome.ordremk.fr – un document contenant le lien vous permettant d’accéder aux QCM.

Nous vous remercions par avance de votre participation!